





## Tracé

Dans les topo-guides, le tracé de l'**itinéraire principal est en traits continus**, tandis que seront traités **en lignes discontinues les tracés des autres itinéraires** croisés, rejoins ou quittés, des accès, des hors GR® et des variantes.

• **Dans Publiweb**, créer le tracé du PGD en sélectionnant les tronçons correspondants au tracé validé dans WebSIG.

■ Fournir des visuels (extraits de cartes annotés) pour identifier la localisation précise de tout élément non présent dans WebSIG, par exemple les hors GR®.

## Points-repères

- Placer les points-repères sur la carte et dans le texte à chaque **élément significatif** rencontré :
- **point de départ** : au point de départ de l'itinéraire qui correspond au point-repère 1 ;
- **ressources** : à chaque village proposant au moins une ressource (hébergements, commerces, restauration, transports) ;  
■ Ne pas introduire de ressources au milieu un texte de descriptif (non géré par Publiweb).
- **hors GR®** : à chaque intersection avec un hors GR® ;
- **variantes** : à chaque départ et arrivée de variantes ;
- **accès** : à chaque départ d'un itinéraire d'accès au GR® balisé ;
- **jonction/séparation/intersection** : à chaque fois que l'itinéraire rejoint, quitte ou croise un autre GR® ou GR® de Pays ;
- **POI/POV à proximité** : à chaque intersection où l'on indique la possibilité de se rendre à un POI/POV ;
- **changement de direction ou risque de confusion** : à chaque fois que l'on quitte une voie principale (route) pour une voie secondaire (chemin) et qu'il existe un risque de rater ce changement de direction, ou à chaque fois qu'il y a risque de confusion avec un autre itinéraire balisé ;
- **changement de couleur de balisage** : si l'itinéraire est balisé de plusieurs couleurs
- **repère visuel** : à chaque fois qu'un élément géographique essentiel pour une bonne orientation n'est pas indiqué sur la carte IGN (exemple : un petit col sans nom) ;
- **point d'arrivée** : à la fin de l'itinéraire, lorsque celui-ci est linéaire.

• **Dans Publiweb**, placer dans un premier temps uniquement les points-repères sur le tracé.  
• **Dans le fichier Word** créé pour la validation préalable, fournir les textes des descriptifs correspondant aux points-repères. Ils feront l'objet d'une relecture et validation préalable, et ne seront à saisir dans Publiweb qu'après feu vert du chargé d'édition.

### Important

Ne saisir les descriptifs qu'après relecture puis feu vert du chargé d'édition. En effet, la relecture peut conduire à remanier la structure et le positionnement des points-repères, ce qui obligerait le comité à refaire une partie de la saisie dans Publiweb.

### Lors d'une mise à jour

La disparition ou l'apparition de nouveaux endroits stratégiques (nouvel hébergement ou cessation d'activité sur un GR® ou hors GR®) pourra entraîner des déplacements ou des ajouts de points-repères.



## Bandeaux d'étape

Chaque étape est matérialisée par un **bandeau d'étape** regroupant plusieurs points-repères.

Les bandeaux sont posés sur les points stratégiques, mais les étapes ainsi créées ne correspondent pas à des journées de randonnées (même si cela peut être le cas).

Découper le descriptif en étapes, en plaçant des bandeaux à des **points stratégiques** :

- **point de départ** ;
- **ressources** : villages, hameaux ou lieux-dits avec ressources (hébergements, commerces, restauration, transports) ;  
Ne pas introduire de ressources au milieu d'un texte de descriptif (non géré par Publiweb).
- **hors GR®** : intersection avec un hors GR® ;
- **variantes** : départs et arrivées de variantes ;
- **accès** : départs des itinéraires d'accès aux GR® balisés ;
- **jonction/séparation/intersection** : intersection avec autre GR® ou GR® de Pays ;
- **pour les itinéraires de montagne** : principaux cols et principaux « point bas » entre deux villages

Itinéraires de montagne : Alpes, Pyrénées, Corse, Réunion, Guadeloupe, Martinique, Mayotte.

### Informations présentes dans le bandeau

Chaque bandeau d'étape précise :

- le **début et la fin de l'étape** ;
- le **kilométrage** (y compris pour les itinéraires de montagne) ;
- les **dénivelées** positive et négative (optionnel, uniquement pour les itinéraires de montagne) ;
- la **durée** ;
- la couleur du **balisage**.

### Calcul du kilométrage, des dénivelées et de la durée de l'étape

- Le **kilométrage** et les **dénivelées** sont calculés dans Websig. Vérifier que les données correspondent bien au parcours complet (prise en compte notamment des allers-retours) et les restituer avec une **précision à 100 m près pour les distances** et à **1 m près pour les dénivelées**.

Attention, les données à prendre en compte sont celles de la **base de diffusion**.

Se rapprocher de l'administrateur local Websig, notamment pour l'usage possible de l'outil « gestion GPX » [[> documentation fédérale > tutoriel gestion GPX](#)].

- Calculer les durées d'étapes sur la base de **4 km à l'heure en terrain plat**.

Majorer les durées pour tenir compte de la **dénivelée**.

• Dans le **fichier Word** créé pour la validation préalable, indiquer les **bandeaux**. À ne saisir dans Publiweb qu'après feu vert du chargé d'édition.

• Après feu vert du chargé d'édition, les bandeaux d'étapes seront à saisir **dans la publication Publiweb**, car ils sont spécifiques à une publication, et non liés à un PGD (en effet, un même itinéraire pourra être découpé différemment selon le type de publication) [[> aide en ligne de Publiweb > Publications > Générique > Les bandeaux](#)].

#### Important

Ne saisir les bandeaux d'étape qu'après relecture puis feu vert du chargé d'édition. En effet, la relecture peut conduire à remanier la structure et le positionnement des points-repères, ce qui obligerait à refaire une partie de la saisie dans Publiweb.

#### Lors d'une mise à jour

- Si le tracé est modifié, penser à recalculer les distances, durées et dénivelées ! Ces informations sont de la responsabilité des comités.
- La disparition ou l'apparition de nouveaux endroits stratégiques (nouvel hébergement ou cessation d'activité sur un GR® ou hors GR®) pourra entraîner des déplacements ou des ajouts de bandeaux.



Modèle dans Word

**Du Mont-Saint-Michel à la Caserne** 2 km 30 min blanc-rouge

Exemple mis en page

**Du Mont-Saint-Michel à la Caserne** 2 km 30 min

## Ressources

Les **ressources** sont indiquées sous chaque bandeau d'étape.

- Indiquer le nom du village, hameau ou lieu-dit où se situent les **ressources de début d'étape**.
- Penser aussi à indiquer les **ressources en toute fin d'itinéraire** (point d'arrivée).

### Types de ressources

Types de ressources		Code
	cabane, abri, refuge non gardé	M
	gîte d'étape, gîte de groupe, refuge gardé, auberge de jeunesse, foyer rural, centre de séjour <b>Vérifier que ces hébergements acceptent la location à la nuitée.</b>	6
	hôtel, auberge	1
	chambre d'hôtes, gîte rural, location meublée, ferme-auberge <b>Vérifier que ces hébergements acceptent la location à la nuitée.</b>	9
	camping, aire de bivouac	C
	ravitaillement	3
	restaurant, table d'hôtes <b>Vérifier que la table d'hôtes est ouverte aux personnes extérieures.</b>	7
	café, bar	2
	office de tourisme, bureau d'information touristique	8
	car	4
	train	5
	distributeur de billets	0
	pharmacie (optionnel)	P

- **Dans Publiweb** (sans validation préalable de la part du chargé d'édition) :
  - créer chaque ressource sous forme de POI [[> aide en ligne > POI](#)] ;
  - regrouper ces POI en POR [[> aide en ligne > Publications > Générique > POR](#)] ;
  - associer les POR aux bandeaux d'étape [[> aide en ligne > Publications > Générique > Les bandeaux](#)].
- **Dans le fichier Word** créé pour la validation préalable, indiquer les lieux de ressource. Il n'est pas nécessaire de détailler les codes si par ailleurs les POI et POR sont présents dans Publiweb. Sinon, indiquer les codes de chaque ressource dans l'ordre du tableau.

Modèle dans Word

**Du Mont-Saint-Michel à la Caserne** 2 km 30 min blanc-rouge  
**Au Mont-Saint-Michel** > 1 9 C 3 7 2 1 4 0

Exemple mis en page

**Du Mont-Saint-Michel à la Caserne** 2 km 30 min

**Au Mont-Saint-Michel** >



## Ressources hors GR®

Le **hors GR®** est un itinéraire **non homologué** et non balisé vers un lieu-dit, hameau ou village **proposant notamment une ou des ressources**.

- Insérer le « hors GR® » **sous un bandeau d'étape**.
- Indiquer le **kilométrage** (y compris pour les itinéraires de montagne), la **durée aller** et la couleur du **balisage** le cas échéant (le hors GR® peut parfois emprunter un itinéraire PR).
- Rédiger un **descriptif** permettant de se diriger depuis l'itinéraire principal.

- **Dans Publiweb** (sans validation préalable de la part du chargé d'édition) :
  - créer chaque ressource sous forme de POI [[> aide en ligne > POI](#)] ;
  - regrouper ces POI en POR [[> aide en ligne > Publications > Générique > POR](#)] ;
  - utiliser la fonction « Ajouter un bloc Par/hors GR® ».
  - associer le POR au hors GR®.
- **Dans le fichier Word** créé pour la validation préalable, indiquer le hors GR en bleu, ainsi que les ressources associées. Il n'est pas nécessaire de détailler les codes si par ailleurs les POI et POR sont présents dans Publiweb. Sinon, indiquer les codes de chaque ressource dans l'ordre du tableau.

Modèle dans Word

**Du pont de Beauvoir à la passerelle** 3,5 km 55 min blanc-rouge  
**Hors GR® > pour Beauvoir** 1 km 15 min M 1 9 C 3 7 2 1 4 0  
Rejoindre la D 478 et traverser le Couesnon pour rejoindre le centre de Beauvoir.

Exemple mis en page

**Du pont de Beauvoir à la passerelle** 3,5 km 55 min   
**Hors GR® > pour Beauvoir** 1 km 15 min   
Rejoindre la D 478 et traverser le Couesnon pour rejoindre le centre de Beauvoir.

### Point d'intérêt proche de l'itinéraire

Pour les points d'intérêt sans ressource, privilégier l'utilisation d'un texte d'information [[> fiche 3.1c](#)] plutôt que de la fonction « Ajouter un bloc Par/hors GR ».

## Variantes

Une variante est un itinéraire proposant une **alternative de cheminement** par rapport à l'itinéraire principal, en raison de la **saisonnalité** (terrain inondable, enneigement, chasse, etc.) ou de la **difficulté**. La variante est **balisée** à l'identique de l'itinéraire principal.

### Homologation des variantes

Le terme « variante » désigne des itinéraires homologués [[> boîte à outils > procédure homologation GR® 2021](#)]. Pour des tracés alternatifs non homologués, on parlera de hors GR®.

- Insérer la variante **sous un bandeau d'étape**.
- Indiquer le **kilométrage**, la **durée** et la couleur du **balisage**.
- Rédiger un **descriptif**.

### Variante très courte (= un point-repère)

- **Dans le fichier Word** créé pour la validation préalable, à saisir en bleu, derrière un chevron « > », à la ligne.
- **Dans Publiweb**, utiliser la fonction « Ajouter un texte de variante ».

Exemple mis en page

**> Variante marée haute (2,8 km, 40 min, balisage blanc-rouge) : suivre, à gauche, la vélo-route. Elle tourne à droite, longe la D 514 puis une petite route et rejoint le GR® au repère 38.**



### Petite variante (= un ou quelques points-repères)

- Dans le fichier Word créé pour la validation préalable, à indiquer comme variante, puis présenter comme l'itinéraire principal, avec des points-repères intermédiaires alphabétiques si nécessaire, en indiquant en fin de texte le point-repère chiffré de retour à l'itinéraire principal.
- Dans Publiweb, créer un PGD pour cette variante, puis l'intégrer dans le PGD principal par la fonction « Ajouter un PGD Petite variante ». La variante devra partir/arriver sur un point-repère. Utiliser la fonction « Ajouter un bloc Variante » pour ajouter le nom, le kilométrage et le balisage de la variante.

Au moment de la maquette, seules les informations du bloc Variante seront conservées, l'affichage du nom du PGD inséré n'étant présent qu'à des fins d'identification du PGD inséré.

Exemple mis en page (variante sans point-repères intermédiaires)

**Variante > pour Merle** 4 km 1 h

Poursuivre le long du camping puis contourner le restaurant. Au bout de l'allée rectiligne, virer à droite et sortir aussitôt de la forêt pour gagner la D 592. Au Petit-Pré, quitter la variante et tourner à gauche vers Merle.

Exemple mis en page (variante avec point-repères intermédiaires)

**Variante baie > du Polder Monod à la Châtellier (près d'Hirel)** 15 km 3 h 45

**De Polder Monod à Cherrueix** 8,5 km 2 h

Cet itinéraire emprunte la digue et passe à la chapelle Sainte-Anne-des-Grèves [👁 > XVII<sup>e</sup>, pardon au mois de juillet] (⚠ > trous de terrier de lapins masqués par les herbes).

**De Cherrueix au Vivier-sur-Mer** 5 km 1 h 15

**A Cherrueix >**

**A** Après La Laronnière, la variante emprunte la voie verte (voir carte p. 32).

**Du Vivier-sur-Mer à la Châtellier (près d'Hirel)** 1,5 km 20 min

**Au Vivier-sur-Mer >**

**B** Rejoindre le GR® principal à la Châtellier près d'Hirel.

### Grande variante (= une ou plusieurs pages de descriptif)

- Dans le fichier Word créé pour la validation préalable, l'indiquer comme étant une variante, puis la présenter comme l'itinéraire principal, avec des points-repères chiffrés.
- Dans Publiweb, créer un PGD pour cette variante. Dans le sommaire de la publication, intégrer le PGD en choisissant « Grande variante » dans le menu « Type de PGD ».

Exemple mis en page

**Variante du sentier GR® 5-GTJ**  
**Mouthe – Chaux-Neuve – Chapelle-des-Bois** 5 h 45 GR® 5

**De Mouthe à un carrefour** 5 km 1 h 25

**A Mouthe >**

**1** À Mouthe, sur la D 437, prendre la direction de Petite-Chaux. Peu après la gendarmerie, obliquer à gauche sur la D 389, passer devant l'ancien poste de douane, franchir un ruisseau et arriver au Bas des Gîts à l'orée de la forêt domaniale du Noirmont.

**2** S'engager à droite, sur un chemin vicinal en lisière et le suivre (sud-ouest) sur environ 1 km. Atteindre un carrefour (les Roches).

## Accès

Un accès est un cheminement **homologué** et **balisé** à l'identique de l'itinéraire auquel il est relié, **permettant d'accéder** :

- à **des ressources** depuis l'itinéraire ;
- à l'itinéraire **depuis des ressources**.

- Insérer l'accès **sous un bandeau d'étape** ou en fin d'étape.
- Indiquer le **kilométrage**, la **durée aller** et la couleur du **balisage**.
- Rédiger un **descriptif** permettant de se diriger vers l'itinéraire principal.

Comme pour les variantes, la **présentation dépendra de la longueur de l'itinéraire**, pouvant prendre la forme :

- d'un simple paragraphe (**dans Publiweb**, utiliser le bloc « Accès »)
- d'un itinéraire présenté à part dans le sommaire (**dans Publiweb**, créer un PGD pour cet accès. Dans le sommaire de la publication, intégrer le PGD en choisissant « Accès » dans le menu « Type de PGD »).

Exemple mis en page (accès court)

**Accès > pour Dol-de-Bretagne** 1 km 15 min

Passer sous le pont et rejoindre Dol-de-Bretagne par la petite route.

Exemple mis en page (accès long)

**L'accès au GR® 107**  
**De Tarascon-sur-Ariège à Montségur**

**GR® 107**

**De Tarascon-sur-Ariège au col de Bazech** 50 min

**A Tarascon-sur-Ariège >**

**1** Depuis la route D 618 près du pont sur l'Ariège, monter vers la vieille ville de Tarascon-sur-Ariège par la rue du Barri. Arriver sur une grande place et se diriger vers l'église, longer celle-ci par la droite. Passer sous l'ancienne porte de la ville [ > fontaine ] et parvenir dans la rue des remparts. Monter en face vers Arnave, entre des villas, et s'engager dans un chemin en terre entre deux murets. Passer au-dessus des derniers jardins de Tarascon, laisser un embranchement à gauche, et rester sur ce large chemin empierré qui bientôt se redresse, et devient plus étroit et escarpé.

## Liaison

- Une liaison est un itinéraire qui réalise une **jonction entre deux itinéraires GR®** ou GR® de Pays.

La liaison est généralement un itinéraire présenté à part dans le sommaire (**dans Publiweb**, créer un PGD pour cette liaison. Dans le sommaire de la publication, intégrer le PGD en choisissant « Liaison » dans le menu « Type de PGD »).

Exemple mis en page

**La liaison GR® 34 – GR® 38**  
**Du pont de St-Maurice au Pont Neuf (Plouay)**

**GR®**

**Du pont de Saint-Maurice à Quimperlé** 17 km 4 h 15

**1** À partir du pont de Saint-Maurice, continuer le long de la Laïta. Passer sur la digue entre la Laïta et l'Orangerie de Saint-Maurice (*accueil du site abbatial*), puis longer l'abbaye [ > L'abbaye de Carnoët fut fondée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle par l'abbé Maurice Duault, qui vint de l'abbaye de Langonnet accompagné de douze moines. Ils mirent l'édifice sous la protection de saint Maurice].



---

## Jonctions, séparations et intersections

---

- Indiquer les **jonctions** et les **séparations** des GR® et des GR® de Pays.

- **Dans le fichier Word** créé pour la validation préalable, à saisir en bleu, derrière un chevron « > », à la ligne.
- **Dans Publiweb**, utiliser les fonctions « Ajouter un texte de jonction », « Ajouter un texte de séparation » ou « Ajouter un texte d'intersection ».

Exemples mis en page

- > **Jonction avec le GR® 365 arrivant de la gauche depuis Mayenne et Montaudin.**
- > **Séparation du GR® 37 qui continue tout droit plein est vers Saint-Aubin-du-Cormier.**